

Délibération du Conseil d'Administration n° 16-26
Séance du mardi 30 juin 2026

Rendue exécutoire

Le Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le mardi 30 juin 2026 à 14h00 au Conseil départemental, 2 avenue du Parc à Cergy, sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Présents :

Mme Marie-Christine CAVECCHI
M. Patrick BAQUIN
Mme Linda BOUSLAMTI
M. Malik DJABALI
Mme Sabrina ECARD
M. Raoul JOURNO
M. Pierre LE BEL
Mme Nadia METREF
M. Georges MOTHON
Mme Tatiana PRIEZ
M. Alexandre PUEYO
Mme Agnès RAFAITIN
M. Emmanuel VIEGAS
Mme Sandra YAKOWENKO

Présidente
Administrateur
Administratrice
Administrateur
Administratrice
Administrateur
Administrateur
Administratrice
Administrateur
Administratrice
Administrateur
Administratrice
Administrateur
Administratrice
Administrateur
Administratrice

14 présents

Absents :

M. Xavier HAQUIN
M. Rachid AKHRAZ
M. Daniel BLANC
Mme Marlin BOTROS
M. Abdelkrim BOURAKBA
Mme Valérie DE FARIA
Mme Odile DROUILLY
M. François HANET
M. Ramzi ZINAOUI

Vice-Président, pouvoir à Mme CAVECCHI
Administrateur
Administrateur, pouvoir à Mme YAKOWENKO
Administratrice
Administrateur
Administratrice, pouvoir à M. DJABALI
Administrateur, pouvoir à M. PUEYO
Administrateur, pouvoir à M. JOURNO
Administrateur, pouvoir à Mme RAFAITIN

9 absents dont 6 ayant donné pouvoir

Direction/Service : Pôle Stratégie patrimoniale – Direction Gestion, Commercialisation et Vente

Objet : Plan de vente à l'unité (vente HLM)

Vu les articles L 443-7 et suivants du code de la construction et de l'habitation relatifs aux cessions de logements par un organisme d'habitations à loyer modéré ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 32-25 du 10 décembre 2025 et son rapport fixant les orientations de la politique générale de vente de l'Office ;

Vu le rapport et ses annexes présentés au Conseil d'Administration du 30 juin 2026 relatif à l'objet susvisé ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les orientations et modalités de mise en œuvre de la politique de vente à l'unité ayant pour objectif de générer un chiffre d'affaires annuel minimum de 3.500.000 € par la cession d'environ 25 logements par an à compter de 2027 ;
- **APPROUVE** le périmètre du plan de vente à l'unité tel que présenté au rapport annexé ;
- **AUTORISE** la mise en vente des logements, et de leurs annexes, identifiés dans le cadre du plan de vente, sous réserve de l'obtention des autorisations administratives nécessaires, assorties des garanties de rachat et de relogement sous conditions de ressources ;
- **APPROUVE** les grilles de prix de mise en vente annexées à la présente délibération fixant un prix de référence libre et un prix assorti d'une décote de 20% pour les logements occupés ainsi que le prix de vente des annexes ;
- **AUTORISE** l'application d'une marge d'ajustement des prix de vente dans une limite de plus ou moins 12 % maximum par rapport aux prix approuvés ;
- **AUTORISE** la Directrice Générale à engager l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre du plan de vente et l'obtention de toutes les autorisations ;
- **PREND ACTE** du caractère évolutif du plan de vente et de la nécessité d'actualiser régulièrement le stock de logements cessibles ainsi que les objectifs de vente afin de garantir la soutenabilité de la trajectoire de commercialisation de l'Office.

Approuvé à la majorité

1 vote contre : Mme BOUSLAMTI

2 abstentions : M. BLANC, Mme YAKOWENKO

Pour Extrait Certifié Conforme
La Présidente



Marie-Christine CAVECCHI